

Délais d'exécution et règles d'acceptation des ordres – directives pour les clients

*version du 01/05/2019 valide jusqu'à la publication de la version suivante

Les ordres avec des fichiers préparés conformément au cahier des charges sont acceptés jusqu'à 12h00. Les ordres qui arrivent après 12h00 seront réceptionnés pour exécution le jour ouvrable suivant.

Les fichiers à imprimer nécessaires à l'exécution de l'ordre doivent être préparés conformément au document intitulé « Spécification technique de la préparation des matériaux numériques pour l'impression » et les informations sur leur emplacement (nuage, FTP, PDF, AE, etc.) doivent être fournies.

Le Contractant exécute l'ordre sur la base des fichiers fournis par le Commettant. En ce qui concerne ce qui précède, le Commettant est pleinement responsable des vices juridiques et physiques des fichiers livrés pour l'impression et de la préparation de fichiers qui ne sont pas conformes au document intitulé « Spécification technique de la préparation des matériaux numériques pour l'impression ».

Si le service de PAO détecte des erreurs dans les fichiers, la commande peut être reportée jusqu'à ce que les fichiers corrects soient reçus. En cas d'erreur dans le fichier au stade de la production, le délai d'exécution peut être modifié.

Le service de PAO, dans certains cas, peut corriger les mauvais fichiers. Le coût du traitement PAO est de 120 PLN/h net, avec au minimum 60 PLN net.

Les délais sont inclus dans les listes de prix des imprimés et dépendent de leur catégorie :

K2 - 2 jours ouvrables

K3 - 3 jours ouvrables

K4 - 4 jours ouvrables

K5 - 5 jours ouvrables

KS - Date limite de livraison le jeudi (si la commande arrive le lundi avant midi)

KS+1 –délai d'exécution plus un jour à compter de la date KS

KS+2 –délai d'exécution plus deux jours à compter de la date KS

KY - déterminé individuellement

Pour exemple :

Un ordre portant le terme K2, qui arrivera lundi à 11h50, sera produit pour mercredi. Toutefois, si la commande arrive le lundi à 12h10, elle sera produite le jeudi.

Lors de l'exécution d'un ordre avec des matériaux fournis par le client, le délai d'exécution de l'ordre sera fixé par le responsable du client. Lors des ordres avec des matériaux fournis, il est nécessaire de considérer un approvisionnement suffisant en matériaux.

Le Contractant ne peut être tenu responsable des écarts par rapport aux couleurs souhaitées par le client s'il n'a pas reçu l'approbation du Commettant ou de la personne autorisée par le Commettant, de l'épreuve couleurs tel qu'un cromalin ou toute autre impression fiable (épreuve numérique) avant l'impression.

La commande sera envoyée par courrier le jour de la livraison, avec le délai de livraison en conformité avec les règlements de la société d'expédition et selon l'option de livraison choisie. Le délai d'exécution indiqué par le Contractant ne prend pas en compte le temps de livraison du colis.

La collecte personnelle ou la collecte par votre propre service d'expédition peut avoir lieu les jours ouvrables de 14h00 à 17h00 ou après consultation du responsable du client.

Une fois la commande terminée, le Contractant n'est pas responsable des matériaux qui ne seront pas collectés par le client dans les 7 jours suivant le délai d'exécution de l'ordre.